

CONSEIL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 15 juillet à 18h00,**A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T Dominique DORD	Pouvoir de Sylvie L'HEVEDER
2 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Arrivé après la 6 ^{ème} délibération
3 AIX-LES-BAINS	T Jean-Claude CAGNON	
4 AIX-LES-BAINS	T Corinne CASANOVA	
5 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Colette GILLET
6 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	Arrivée après la 9 ^{ème} délibération
7 AIX-LES-BAINS	T Christiane MOLLAR	Arrivée après la 6 ^{ème} délibération
8 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	
9 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
10 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
11 LE BOURGET DU LAC	T Françoise CARON	
12 LE BOURGET DU LAC	T Philippe LANCON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
13 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Arrivé après la 7 ^{ème} délibération
14 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Nicole FALCETTA	Pouvoir de Florence DUNOYER
15 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Arrivée après la 9 ^{ème} délibération
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
18 ENTRELACS	T Bernard MARIN	
19 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
20 ENTRELACS	T Christophe DERIPPE	
21 LE MONTCEL	T Jean-Christophe EICHENLAUB	
22 MOUXY	T Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
23 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
24 PUGNY-CHATENOD	T Jean-Guy MASSONNAT	Pouvoir de Didier FRANCOIS
25 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
26 SAINT OURS	T Christian REBELLE	
27 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Denise DE MARCH	
28 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
29 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
30 VOGLANS	T Yves MERCIER	
31 VOGLANS	T Martine BERNON	

18 communes présentes

Absents excusés :

Eudes BOUVIER
Robert CLERC
Marie-Pierre FRANÇOIS
Didier FRANÇOIS
Colette GILLET
André GIMENEZ
Pierre HOCHARD
Yves HUSSON
Sylvie L'HEVEDER
Aurore MARGAILLAN
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

MERY
GRESY-SUR-AIX
LE BOURGET DU LAC
GRESY-SUR-AIX
GRESY-SUR-AIX
AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
CHANAZ
SAINT PIERRE DE CURTILLE
AIX-LES-BAINS
VIONS



Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVASSIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Julie ECALARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Matilde HABOUZIT

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable Communication et relations publiques
Responsable Juridique et des Assemblées
Responsable Pilotage de la Performance

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 10 juillet 2019, faisant suite au constat de l'absence de quorum lors du conseil communautaire du 9 juillet 2019, régulièrement convoqué le 2 juillet 2019.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 9 juillet a été transmis le 10 juillet, ce dossier comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 26 projets de délibérations.

Conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut délibérer valablement sans condition de quorum, la première convocation ayant été régulièrement faite, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 9 juillet 2019 et le conseil ayant bien été convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

DÉLIBÉRATIONN° : **23** Année : 2019

Exécutoire le : 16 JUIL. 2019

Affichée le : 16 JUIL. 2019

Visée le : 16 JUIL. 2019

*FINANCES***Budget ASSAINISSEMENT****AP/CP 019 – Système d'assainissement d'Albens - Révision n°1**

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018 portant ouverture de l'autorisation de programme,*

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi de l'ex CCCA, la notice Assainissement doit justifier de l'adéquation des infrastructures publiques aux besoins à satisfaire en lien avec l'évolution démographique.

Le système d'assainissement associé à la station d'épuration d'Albens est non conforme et a fait l'objet d'une mise en demeure par les services de l'état. Cette non-conformité est liée aux volumes surversés par temps de pluie depuis le réseau vers la Deysse. La réglementation fixe un taux maximum surversé de 5% du volume généré par le bassin versant. Ce taux est aujourd'hui de 21 %.

Afin de retrouver une conformité des installations il est proposé de raccorder le système d'assainissement d'Albens sur celui d'Aix-les-Bains, avec une démolition à terme de la station d'épuration d'Albens. Le raccordement se ferait sur le réseau déjà réalisé par la CCCA situé sous la RD1201 à l'extrémité sud de la commune de La Biolle.

Le montant total de l'opération était estimé initialement à 3 200 000 € HT.
Pas de subvention initialement attendue.

Au vu de l'avancement des études et des contraintes techniques il est proposé de réévaluer l'autorisation de programme (AP) à hauteur de **3 988 368 €**.

Un dossier de demande de subventions a été déposé en juillet 2019 auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil général de la Savoie. Après étude, ce dossier a été retenu au titre du Contrat de Bassin 2019-2022 signé avec l'Agence de l'eau le 03 juillet. La subvention attendue est de **1 225 000 €**.

La réalisation de cet équipement a été intégrée dans la prospective financière Assainissement.

Monsieur le président propose au Conseil communautaire la révision des crédits de paiement tel que présentée ci-dessus. Le montant de l'Autorisation de programme est de **3 988 368 euros HT** (annexe jointe). Le solde net pour la collectivité évolue de 3 200 000 € HT à 2 763 368 € HT.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision n°1 portant modification des crédits de paiements.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 31
- Votants : 38
- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 15 juillet 2019

Le Président,
Dominique DORD

APCP019 - Système asst Albens Annexe

Révision_1	
Intitulé de l'opération :	APCP019 - Système assainissement Albens
Budget :	ASSAINISSEMENT
Imputation analytique :	281 et 281AP
Montant initial de l'opération :	3 200 000,00 euros HT
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros ↗ (révision n°1)
DEPENSES	
Dépenses réalisées 2018	14 075,14
Dépenses programmées 2019	20 000,00
Dépenses programmées 2020	3 944 700,00
Dépenses programmées 2021	9 592,86
TOTAL	3 988 368,00
FINANCEMENTS prévus :	
Subventions attendues	1 225 000,00
F.C.T.V.A. théorique	0,00
Emprunt	2 400 000,00
Autofinancement	363 368,00
TOTAL	3 988 368,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AP/CP 019 - Système d'assainissement d'Albens - Révision n.1

Date de transmission de l'acte : 16/07/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 16/07/2019

Numéro de l'acte : d2958 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190715-d2958-DE

Date de décision : 15/07/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions